

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

37 membres en exercice

17 présents - 8 pouvoirs – 25 votants

Convocation adressée et publiée le 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) (a quitté la séance après la délibération 2024-80) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Marie-Josée BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) – Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2024-71 portant sur le renouvellement pour deux ans, sans remise en concurrence, d'un marché de prestations de services relatives à l'autocommutateur, avec fournitures associées pour sa mise à jour – Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour

excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de

2 mois à compter de la présente publication

Publié le 20 décembre 2024

Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Signé électroniquement
Par Daniel LEVEL

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Délibération 2024 – 71

Objet

Renouvellement pour deux ans, sans remise en concurrence, d'un marché de prestations de services relatives à l'autocommutateur, avec fournitures associées pour sa mise à jour – Autorisation donnée au Président de signer et notifier le marché

Le CIG a notifié le 03/01/2022, au terme d'une procédure adaptée ouverte, à la société FOLIATEAM APPS2COM (94 100 SAINT MAUR DES FOSSES), un accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations de service dédiées à l'autocommutateur (avec fournitures associées pour sa mise à jour), d'un montant maximal de 89 900 € HT pour ses trois années potentielles, renouvellements (qui ont eu lieu) compris.

La concurrence est très réduite dans ce domaine (le CIG l'a observé lors de chaque consultation passée, il y a trois ans, seul le prestataire actuel avait candidaté).

Compte tenu de la qualité du service rendu, il est proposé de reconduire le partenariat avec cette société pour une durée ferme de deux ans, avant de relancer une mise en concurrence.

Il est à nouveau fixé un montant maximal de 89 900 € HT à ce marché.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Considérant l'efficacité de la société FOLIATEAM, qui avait remporté la précédente consultation adaptée ouverte, en étant la seule société soumissionnaire,
- Considérant qu'il est envisagé de remettre en concurrence dans deux ans ce marché pour respecter le principe de remise en concurrence périodique,
- Vu l'exposé du président,


Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Autorise le Président à signer et notifier un marché de prestations dédiées à l'autocom (avec fournitures associées pour sa mise à jour en cas de besoin), d'une durée ferme de deux ans, avec la Société FOLIATEAM (SAINT-MAUR-DES-FOSSES), pour un montant maximal de 89 900 € HT ;
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux